



# CENTRE EQUESTRE ET HARAS

02.38.26.02.16 - centreequestrelesjoncs45@gmail.com

www.centreequestrelesjoncs.fr

contrat « demi-pension sport plus »				
NOM		SEXE		
PRÉNOM		NE(E) LE		
N° LICENCE		E-MAIL		
ADRESSE	CODE POSTAL : VILLE :			
TÉLÉPHONE	DOMICILE :	F	PORTABLE :	
PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE	NOM, PRÉNOM NOM, PRÉNOM		EL	
	NOW, FILLIOW	'	LL	
Si cavalier mineur nom du responsable				
Cheval ou poney concerné				

Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé (e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurances offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées au verso et sur <a href="https://www.pezantassure.fr">www.pezantassure.fr</a>.

- Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE ;
- Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT, directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr;

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement dont un exemplaire sera joint au mail.

Je reconnais avoir recueilli un avis favorable à la pratique de l'équitation.

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Je déclare accepter / refuser\* l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

\*Rayer la mention inutile

### Demi-pension pour une semaine

**150 euros PAIEMENT**: COMPTANT

.../...

## **Inscription**

Il est impératif de s'inscrire entre 10h et 20h sur le site du centreequestrelesjoncs.fr afin de respecter le maximum de 6 cavaliers par créneaux.

Il est obligatoire de respecter les gestes barrière sanitaire : le port du masque, l'utilisation du gel hydro alcoolique dans l'enceinte du centre équestre.

#### **Conditions**

Il faut être titulaire de la licence fédérale 2021 ainsi que du forfait à l'année au club.

Le contrat est conclu pour une semaine

Mise à disposition libre des structures du lundi au samedi..

Les cavaliers mineurs doivent être accompagnés d'un adulte lors de la pratique de l'équitation.

Le cavalier reconnaît avoir pris connaissance et accepté les dispositions du règlement intérieur de l'Établissement Équestre.

#### **Prestation**

Deux cours privés

#### **Restriction**

Uniquement travail sur le plat et à pied

Interdiction de travailler à l'obstacle

Un travail raisonnable du cheval ou poney d'une heure par jour

Il est interdit de couper la crinière et la queue.

L'utilisation du poney ou cheval est uniquement réservé au détenteur du contrat.

Vous prenez l'engagement de faire un travail constructible et sérieux et de ne pas nuire à la santé de votre équidé.

En cas de manquement par le cavalier à ses obligations nées du présent contrat ou des dispositions du règlement intérieur, l'Établissement Équestre pourra annuler le présent contrat sans préavis.

Fait à Griselles		le
	Signature :	